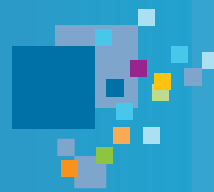


LA LETTRE D'INFORMATION



alpi

N°24 - 1^{er} semestre 2022

SOMMAIRE

- 2 À la une
- 3 Formation
- 4 Communication
- 6 Dématérialisation
- 7 Matériels et logiciels
- 8 Inclusion numérique

ÉDITO



C'est une évidence : en 2022, la dématérialisation des services publics est passée à la vitesse supérieure. Avec des conséquences très concrètes pour les administrés mais avant tout pour les collectivités, qui doivent modifier en profondeur leurs pratiques pour mettre en œuvre plusieurs réformes simultanément.

Celle qui est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 est emblématique : désormais, les actes doivent être mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

Certes, les collectivités peuvent encore dans certains cas choisir de publier les actes sur papier (à condition d'avoir pris une délibération). Certes, les administrés conservent le droit de solliciter une copie papier. Toutefois, le format électronique est devenu la norme.

Chaque nouvelle réforme est un défi à relever pour les collectivités mais aussi pour l'Agence landaise pour l'informatique, qui innove sans cesse pour proposer des solutions à ses adhérents. En ce qui concerne la réforme de la publicité des actes, l'équipe WebPublic40 et l'équipe plateformes numériques de l'Alpi sont mobilisées pour vous accompagner.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'Alpi



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

À LA UNE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité 2021 de l'Alpi est à votre disposition sur alpi40.fr. Il a été présenté aux adhérents lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 31 mai 2022 à Pontonx-sur-l'Adour.



RENDEZ-VOUS DÉCLIC

Les 19, 20 et 21 octobre 2022, l'Alpi accueille les Rencontres nationales de Déclic, qui réunit plus de 50 opérateurs publics de services numériques (OPSN).

COMITÉS SYNDICAUX

Quatre comités syndicaux ont eu lieu dans le courant du premier semestre 2022, le 11 janvier, le 16 mars, le 12 avril et le 31 mai. Les comptes rendus de ces séances sont disponibles sur le site de l'Alpi.



NOS EXPERTS EN VIDÉO

L'Alpi a lancé un nouveau format de vidéos courtes, dans lesquelles nos experts métiers mettent en avant en quelques minutes une prestation de l'Alpi, un logiciel métier, une actualité concernant les collectivités territoriales, etc.

Retrouvez-nous sur notre chaîne YouTube @alpilandes !

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

- 31/12/2021 : départs de Quoc Hung Tran (plateformes numériques) et d'Amandine Ghomari (service logiciels)
- 21/03/2022 : arrivée d'Indira Latimy (renfort service e-com)
- 06/04/2022 : arrivée de Clémentine Dagès (renfort service e-com, chef de projet sur la mise en place d'un portail de démarches en ligne)
- 20/04/2022 : arrivée de Catherine Duprat, Valérie Ros et Michaël Ducournau (renforts paye externalisée)
- 20/06/2022 : départ de Frédéric Estivals (pôle formation)
- 30/06/2022 : départ d'Emilie Rouaud (plateformes numériques)

FORMATION

L'ALPI OBTIENT LA CERTIFICATION QUALIOPi

L'Agence landaise pour l'informatique a été certifiée Qualiopi en juin 2022. Cette certification atteste de la qualité du processus mis en œuvre au sein de notre pôle formation et garantit la qualité des prestations de formations dispensées.

- > Cette homologation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022, pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, et qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. La certification se base sur un référentiel organisé autour de 32 indicateurs répartis dans 7 critères de qualité :
 - Information au public
 - Objectif et adaptations des prestations
 - Accueil, suivi et évaluation du public
 - Adéquations des moyens
 - Qualification du personnel
 - Investissement dans l'environnement professionnel
 - Prise en compte des appréciations pour amélioration continue

L'Alpi répond donc officiellement aux sept critères de qualité énoncés ci-dessus. Pour les personnes en recherche de formation, cela signifie concrètement que l'Alpi :

- possède de bons résultats (taux de certification et de satisfaction client),
- s'adapte aux besoins de ses bénéficiaires sans aucun problème,
- accueille et accompagne ses stagiaires de la meilleure manière possible,
- possède des moyens techniques et pédagogiques pertinents et adaptés aux attentes digitales,
- emploie des formateurs qualifiés et experts dans leur domaine professionnel,
- prend en compte les appréciations et réclamations de ses clients pour sans cesse améliorer ses services de formation.

La certification met ainsi le stagiaire au cœur du processus, en lui garantissant la meilleure expérience de formation professionnelle possible.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION



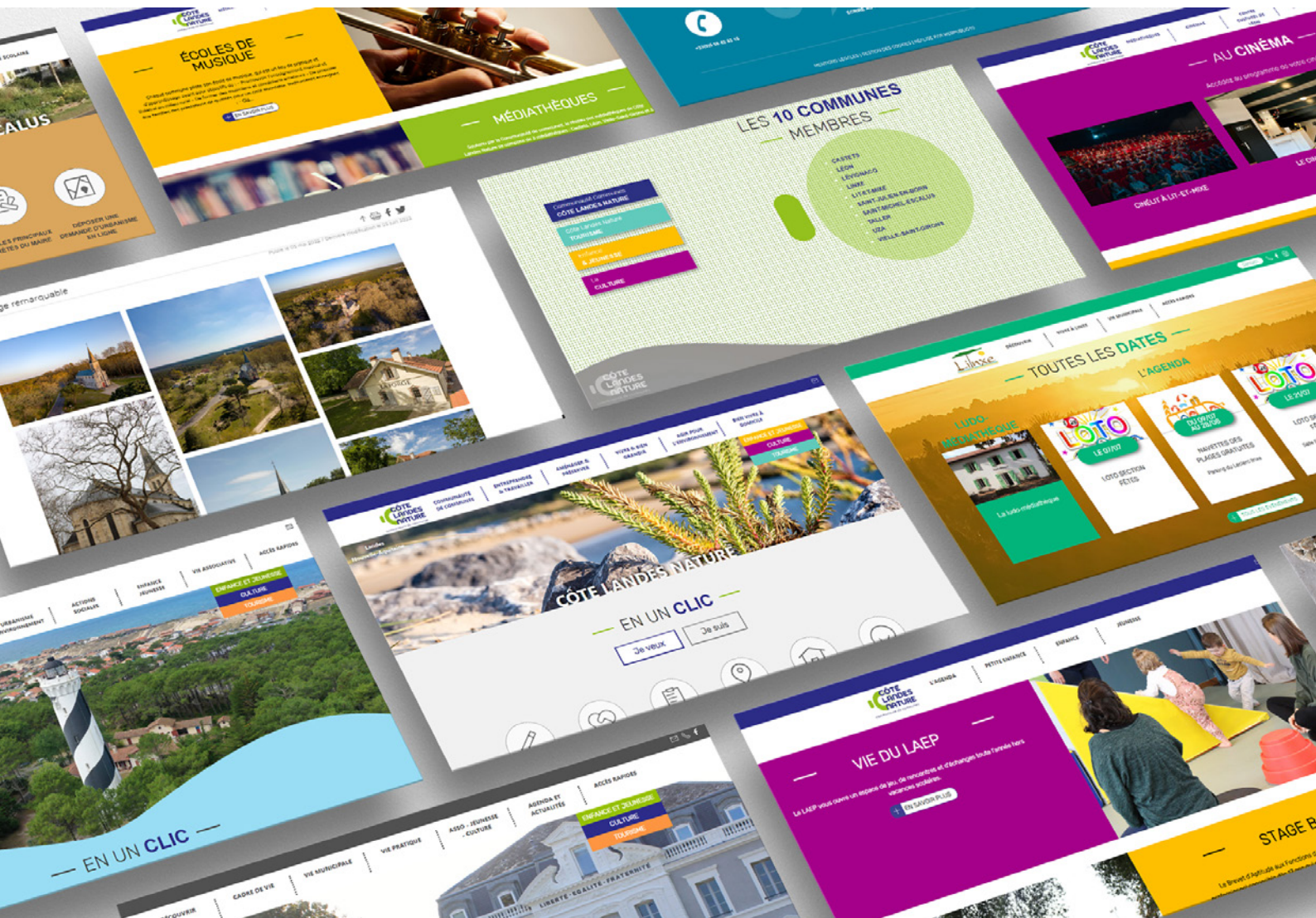
LE CATALOGUE DES FORMATIONS DU SECOND SEMESTRE EST EN LIGNE

L'Alpi propose différents types de formations :

- En autonomie complète (avec possibilité de commencer la formation à n'importe quel jour ou heure et de l'interrompre) : près de 60 modules à votre disposition sur la bureautique, les logiciels métiers, l'imagerie ou Internet.
- À distance, mais avec un formateur, via la visioconférence (classe virtuelle & web conférence) : près de 15 sessions.
- Les formations en présentiel avec plus de 100 stages proposés.

>>> Connectez-vous à votre espace personnel sur alpi40.fr, puis onglet « Formation : espace stagiaire » ou « Formation : espace responsable ».

COMMUNICATION



LES PREMIERS SITES WEB NOUVELLE GÉNÉRATION SONT EN LIGNE

➤ En 2021, l'Alpi a entièrement repensé sa manière de faire des sites internet. Les premiers sites conçus avec notre nouvelle plateforme viennent d'être mis en ligne : le site du centre hospitalier de Dax, en février, puis le portail web de la communauté de communes Côte Landes Nature. Ce dernier comprend treize sites web : le site de la communauté de communes, les sites des dix communes qui la composent, ainsi que deux sites communautaires dédiés respectivement à la culture et à la jeunesse. Un travail d'équipe qui a impliqué pendant un an et demi les élus et les agents de toutes les communes, aux côtés de l'équipe WebPublic40 de l'Alpi, afin de renforcer encore l'unité du territoire de Côte Landes Nature.

Malgré le retard inévitable engendré par ce changement, la nouvelle plateforme est un progrès majeur dans notre prestation de création de sites internet. Elle offre en effet aux collectivités et à leurs administrés une expérience numérique plus qualitative : un design responsive et moderne, une interface d'administration plus ergonomique, la simplification de la création des contenus, la rapidité d'affichage des pages, l'amélioration du référencement naturel... Plusieurs nouvelles fonctionnalités seront implémentées dans les mois à venir.



À VENIR : UN PORTAL CITOYEN POUR FACILITER LES DÉMARCHES EN LIGNE DES LANDAIS

Dans le cadre du plan France Relance, l'Alpi a été retenue pour un projet innovant qui s'inscrit pleinement dans les programmes de dématérialisation de l'État : la création d'un portail de services publics dédié aux Landais. Ce site internet, en cours de co-construction avec des adhérents de l'Alpi, sera opérationnel en décembre 2022.

➤ Le projet de l'Alpi retenu par le plan France Relance en 2022 a pour objectif de rassembler sur une même plateforme l'ensemble des démarches en ligne proposées par les collectivités landaises : demande de dossier APA, demande de portage des repas à domicile, inscription périscolaire, demande d'aide au permis de conduire, etc. L'enjeu est de créer une interface unique, simple et inclusive afin de rendre plus accessibles les démarches administratives pour tous les habitants des Landes.

Ce projet réunit tous les objectifs de l'appel à projets du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » du plan France Relance, à savoir la dématérialisation des services aux usagers, un meilleur usage des données dans les Landes et la coopération entre tous les acteurs du département grâce au numérique.

Une double cible

➤ Sur ce portail, le citoyen landais pourra effectuer une recherche avancée par besoin et/ou par zone géographique, consulter ses démarches favorites, celles en cours dans son tableau de bord, et centraliser ses renseignements au travers de la connexion France Connect dans la logique du « Dites-le nous une fois » (qui consiste à lui éviter de fournir, lors de ses démarches en ligne, des informations ou pièces justificatives déjà détenues par d'autres administrations).

Si l'utilisateur final est le citoyen landais, les collectivités adhérentes trouveront également une utilité à cet outil. En effet, elles pourront y référencer leurs téléservices existants et en créer de nouveaux, via une instance locale de démarches-simplifiées.fr. Ainsi, peu à peu, les formulaires mis à disposition des Landais seront harmonisés, et la base de données des téléservices disponibles sur le portail s'enrichira. Les collectivités territoriales pourront également utiliser ces téléservices en marque blanche sur leurs sites internet.

EN BREF

IntraMuros : l'application reste gratuite pour les adhérents de l'Alpi

L'application IntraMuros, mise gratuitement à la disposition de toutes les collectivités landaises par l'Alpi depuis juin 2021, permet aux communes et aux communautés de communes d'alerter et d'informer en temps réel les habitants de leur territoire via leur smartphone. Grâce au plan de relance, l'Alpi a obtenu les financements pour poursuivre son offre de gratuité durant encore un an.

DU CHANGEMENT SUR GOOGLE MY BUSINESS

➤ Si vous utilisez Google My Business pour afficher les informations de votre collectivité sur les pages du moteur de recherche, sachez que l'application va disparaître prochainement. Pour vous collectivités, cela ne change pas grand-chose. Dorénavant, il faudra passer par le moteur de recherche classique ou par Google Maps pour mettre à jour vos données, plutôt que via l'outil d'administration proposé jusqu'à maintenant.

Si vous n'avez pas encore de fiche, il y a de grandes chances pour que votre fiche existe déjà, générée automatiquement par Google. Pour récupérer la propriété de ces fiches qui n'ont pas de propriétaire attribué, il faut faire une demande d'authentification à Google.

DÉMATÉRIALISATION

LOGICIELS ET MATÉRIELS



PUBLICITÉ DES ACTES : LA DÉMATÉRIALISATION DEVIENT LA RÈGLE

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes des collectivités doit se faire sous format électronique.

- > Fin de l'obligation d'affichage ou de publication des actes sur papier : la publication dématérialisée est désormais la norme, même si les communes de moins de 3500 habitants peuvent encore choisir le mode de publicité de leurs actes.

Cette réforme, actée par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a pour objectif la simplification des outils dont les collectivités disposent pour assurer l'information du public, la modernisation des formalités de publicité, la conservation et l'entrée en vigueur de leurs actes. Pour les collectivités locales, cette réforme va entraîner des évolutions non négligeables dans leurs pratiques et leur organisation interne. L'Alpi est en train d'adapter ses outils pour permettre à ses adhérents la mise en œuvre concrète de cette réforme.

LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS D'OXY ACTES

- gestion dématérialisée des rapports, des délibérations et des arrêtés,
- gestion des instances (avant et après séance),
- gestion des notifications/alertes,
- transmission sécurisée des documents aux élus,
- envoi automatique au contrôle de légalité des délibérations et des arrêtés,
- signature électronique des documents (sous conditions),
- transfert des données pour publication légale vers un Intranet et/ou un site Internet,
- stockage / publication des délibérations et compte-rendu de séance,
- export des données dans un format ouvert au vu d'un versement vers une plateforme OpenData.

Plusieurs collectivités landaises utilisent déjà OXY-ACTES. Les agents de l'Alpi se tiennent à votre disposition pour échanger et vous présenter le progiciel.

HERMÈS : DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR FACILITER LA GESTION DU COURRIER

- > Une mise à jour majeure de la solution de gestion du courrier développée par l'Alpi a eu lieu en avril 2022, afin de vous faire profiter de ses nouvelles fonctionnalités, comme la gestion dématérialisée des convocations, l'éditeur de courrier en ligne, un tableau de bord de suivi des courriers ou encore l'intégration plus complète des emails reçus.

NOUVEAU : DES SOLUTIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR MESURE

- > L'Alpi propose désormais des solutions de télécommunication pour les collectivités. L'objectif, face à un marché devenu très complexe, est d'offrir un service simplifié aux collectivités en matière de téléphonie fixe et mobile, d'accès internet, d'interconnexion de sites, et de travaux pour modification ou amélioration de réseau. Pour ce faire l'Alpi s'est entouré de prestataires reconnus, experts en leur domaine. L'Alpi fait office de maître d'œuvre et s'assure pour vous de la réalisation des travaux et du respect des délais. Vous traitez avec un seul interlocuteur, qui vous accompagne dans le choix de la solution optimale, après étude de vos besoins et vérification de votre éligibilité. Les solutions télécommunication proposées par l'Alpi sont construites sur mesure ; elles s'adaptent donc à toutes les collectivités (mairies, écoles, associations...), peu importe leur taille ou leurs particularités.

DES OUTILS POUR SÉCURISER LES PETITES COLLECTIVITÉS

- > La sécurité concerne chaque collectivité, quelle que soit sa taille. Pour les plus petites, cependant, il n'est pas évident de trouver les moyens financiers et humains pour mettre en œuvre les solutions nécessaires. Dans les prochains mois, l'Alpi va proposer à ses adhérents des solutions pour sécuriser leur parc informatique : installation de pare-feu, cryptage des disques durs, double authentification par clé USB, et bien sûr de la formation pour sensibiliser élus et agents aux bonnes pratiques en termes de cybersécurité. Le coût de cette prestation, dont une partie sera prise en charge par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, sera proportionnelle au nombre d'habitants de la commune.

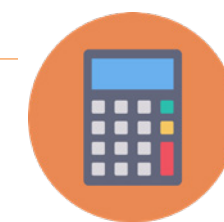
RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE LA DETTE

- > Le marché de la dette avec la société Seldon Finance est arrivé à échéance au 31 mai 2022. Un nouvel appel d'offres a été lancé au 1^{er} janvier 2022, qui a reçu trois réponses. Le marché a été attribué à la société Seldon Finance, qui proposera à partir de 2023 une version web de son logiciel. De nouvelles participations seront votées cette année pour le changement de version. Une démonstration est prévue le 1^{er} décembre 2022.

LOGICIEL ENFANCE - JEUNESSE : LES MIGRATIONS ONT REPRIS

- > Après plusieurs mois d'arrêt, les migrations vers CityFamily, notre nouveau logiciel enfance-jeunesse, ont repris, dans l'ordre d'arrivée des bons de commande. Suite à la conduite d'un appel d'offres sur le logiciel enfance-jeunesse, l'Alpi a attribué en octobre 2020 le marché à la société Mushroom Software. Après treize années passées chez l'éditeur Abelium Collectivités, le changement est de taille pour les adhérents comme pour les équipes de l'Alpi. Conformément à ce qui était prévu, la migration de deux sites pilotes vers le nouveau logiciel a débuté en mai 2021 ; cependant, elle a pris plus de temps que prévu. Face aux difficultés rencontrées sur ces deux sites, nous avons choisi de suspendre les migrations en attendant d'avoir effectué les ajustements nécessaires pour paramétrer le logiciel CityFamily au plus près de vos besoins. Des ajustements indispensables pour maintenir la qualité de notre prestation, pour vous comme pour les familles de vos territoires. Ce désagrément a engendré un retard certain. L'Alpi et la société Mushroom Software mettent actuellement tout en œuvre pour rattraper ce retard et effectuer les migrations. Jusqu'au déploiement du nouveau logiciel dans votre collectivité, l'Alpi maintient la solution d'Abelium. Attention, pour les collectivités qui n'auront pas renvoyé de bon de commande au plus tard le 31 décembre 2022, la maintenance du logiciel d'Abelium s'arrêtera au 1^{er} janvier 2023, ainsi que l'accès à leurs données sur nos serveurs. Une sauvegarde de leurs données leur sera envoyée et leur base sera supprimée de notre serveur, comme l'exige le règlement européen sur les données personnelles (RGPD). Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner au mieux dans cette délicate transition. Nous vous remercions pour votre compréhension.

3550



C'est le nombre de bulletins édités par le service paie externalisée de l'Alpi en juin 2022. Un chiffre qui augmente tous les mois.

INCLUSION NUMÉRIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS DE L'ESAT DES JARDINS DE NONÈRES

- > Les Jardins de Nonères ont sollicité l'Alpi, dans le cadre de la démarche d'inclusion numérique, afin de former leurs salariés. La première phase de l'action a eu lieu au premier semestre 2022. Elle nous a permis d'accompagner les grands débutants pour leur faire découvrir l'outil informatique, afin de les remettre à un niveau plus général. À la fin de cette phase, chacun d'entre eux a été doté d'un ordinateur portable reconditionné. Au deuxième semestre, ils pourront ainsi rejoindre les cours généraux avec l'ensemble des salariés. Une action commune menée en binôme par Julie Poudens, la conseillère numérique de l'Alpi, et Jordan Ducros, le conseiller du Département dédié à la MLPH, sous l'égide de Stéphanie Pourquier, la directrice.



LES APPELS À PROJETS

- > Trois appels à projets déposés par l'Alpi dans le cadre de la stratégie départementale d'inclusion numérique ont été retenus :
 - Un projet financé par le plan France Relance : amélioration de l'interface de l'outil de messagerie LandesMail par la meilleure intégration du service de cloud, mise en place de la signature électronique du mandat.
 - Un projet financé par PIXL et le SYDEC : l'équipement des lieux de médiation numérique avec un boîtier Netiful qui assurera la protection du réseau et fournira un accès Wifi public.
 - Le dispositif « Retraités branchés », financé par la CARSAT : équipement et formation à domicile des retraités en situation de précarité numérique.

RENDEZ-VOUS

Le prochain comité de pilotage du réseau départemental d'inclusion numérique aura lieu le 12 juillet à Mont-de-Marsan.

L'INTERGÉNÉRATIONNEL AU SERVICE DE L'INCLUSION



Une fois par mois entre février et juin 2022, les seniors avaient rendez-vous avec des collégiens à Capbreton. Au programme : apprendre à naviguer sur Internet, passer des appels en visio, classer des photos, ajouter de la musique... Ce nouveau dispositif intitulé « Les parrains du numérique », lancé par l'espace Jeunesse de la Ville de Capbreton, avait pour objectif de favoriser les échanges intergénérationnels et de créer du lien social autour de l'apprentissage des outils numériques.

Les jeunes participants, formés au préalable par l'Agence landaise pour l'informatique, ont ainsi accueilli et accompagné une trentaine de seniors. Ils ont su répondre aux demandes très variées des bénéficiaires, avec l'appui de deux conseillères numériques France services et de Christophe Seguet, animateur du Pôle jeunesse de Capbreton. Grâce à ces ateliers, les jeunes pourront valider des heures de bénévolat afin d'obtenir des aides au permis de conduire dans le cadre du « Pack Jeunes » mis en place par la municipalité en 2018.